

## EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2012

# Epreuve C

Cette épreuve contient:

- |   |                 |
|---|-----------------|
| * Lettre de l'opposant au mandataire agréé  | 2012/C/FR/1     |
| * Annexe 1  | 2012/C/FR/2-7   |
| * Annexe 2  | 2012/C/FR/8-10  |
| * Annexe 3  | 2012/C/FR/11-13 |
| * Annexe 4  | 2012/C/FR/14-17 |
| * Annexe 5  | 2012/C/FR/18-20 |
| * Annexe 6  | 2012/C/FR/21-24 |
| * Notice concernant l'acte d'opposition (OEB Form 2300),<br>Form 2300 : Opposition à un brevet européen |                 |



M. Charly Gouno  
Margarete S.A.  
Rue de Faust  
75333 Gaiparee  
FRANCE

M. Leon Cavallo  
Mandataire en brevets européens  
Bajazzostr. 1  
84321 Minga  
ALLEMANGE

Minga, le 01.03.2012

Cher Monsieur Cavallo,

Nous souhaitons que vous formiez opposition au nom de Margarete S.A. à l'encontre du brevet européen EP 2 005 941 (Annexe 1).

Nous avons trouvé des documents (Annexes 2 à 6) qui pourraient vous être utiles.

Sincères salutations,

Charly Gouno

Annexes :

Annexe 1 : EP 2 005 941 B1

Annexe 2 : EP 1 634 576 A1

Annexe 3 : WO 03/039466 A1

Annexe 4 : WO 2004/078123 A1

Annexe 5 : EP 1 795 174 A1

Annexe 6 : US 2003/0175335 A1



(19)



**Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets**

(11) **EP 2005941 B1**

(12)

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet :

(51) Int. Cl.<sup>7</sup>: **A61Q19/00**

**15.06.2011 Bulletin 2011/24**

(21) Numéro de la demande : **08009757.9**

(22) Date de dépôt : **29.05.2008**

(54) **Patch cosmétique et pharmaceutique**

Kosmetik- und Arzneimittelpflaster

Beauty and Medication Patch

(84) Etats contractants désignés :

**DE ES FR GR GB IT**

(73) Titulaire :

**Norma Corp.  
Rue de Bellini  
54321 Scala**

(30) Priorité :

(72) Inventeur :

**Don Izetti**

(43) Date de publication de la demande :

**30.11.2009**

(74) Mandataire :

**Clod de Bussy**

Il est rappelé que : dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).



**[0001]** L'invention appartient au domaine des patchs pour la peau qui permettent d'administrer une composition ou un agent pour soigner la peau. Les compositions pour soigner la peau comprennent généralement des compositions cosmétiques ou pharmaceutiques.

5

**[0002]** Les patchs adhésifs sont couramment utilisés pour administrer des agents pharmaceutiques et/ou cosmétiques à la peau humaine. Les patchs pour la peau conventionnels ont toutefois plusieurs inconvénients lorsqu'ils sont appliqués sur la peau.

10

**[0003]** Les patchs sont généralement douloureux à enlever de la peau s'ils ont une forte adhérence. En outre, les patchs conventionnels ont soit une grande souplesse soit une grande stabilité mécanique, mais ils ne combinent pas les deux propriétés. Ces deux propriétés sont pourtant nécessaires pour que les patchs utilisés sur certaines parties du corps telles que les aisselles, les doigts ou le pourtour des yeux, soient faciles à appliquer, et surtout à enlever. Un autre problème des patchs conventionnels est qu'ils empêchent l'air de circuler sur la peau.

15

**[0004]** Pour résoudre ces problèmes, la présente invention propose un patch multicouches comprenant une couche de stockage comprenant un principe actif, au moins une couche adhésive, et une couche textile. En fonction du principe actif, le patch multicouches de la présente invention est utilisable dans diverses applications cosmétiques (non thérapeutiques) et médicales (thérapeutiques). Dans des modes de réalisation préférés de la présente invention, le patch multicouches se prête à un usage thérapeutique, par exemple cicatriser les plaies et soulager la douleur, ou à un usage cosmétique, par exemple dans les traitements anti-âge (traitement antirides) ou les déodorants.

20

25



**[0005]** On peut obtenir un patch à la fois souple et mécaniquement stable en combinant la couche de stockage avec une couche textile (en tissu) faisant office de support. N'importe quelle couche pouvant être chargée ou imprégnée d'un principe actif cosmétique ou pharmaceutique peut servir de couche de stockage. Un exemple  
5 classique de couche de stockage est une couche faite d'une matrice polymérique dans laquelle un principe actif est absorbé ou à laquelle il est mélangé. La couche textile peut être formée à partir de n'importe quel matériau tissé ou non tissé, constitué soit de fibres synthétiques (par exemple en polymères) soit de fibres naturelles (par exemple en  
10 coton). Comme principe actif, on utilisera n'importe quel composé pouvant être libéré à partir de la couche de stockage, et ayant une odeur agréable ou un effet cosmétique ou thérapeutique sur la peau.

**[0006]** Le patch multicouches de la présente invention libère suffisamment de principe actif pendant la durée d'application voulue. Ainsi, pour cicatriser les plaies, on a  
15 constaté qu'un taux de libération de 5 à 10 mg de principe actif par cm<sup>2</sup> par heure favorise la cicatrisation rapide des plaies et minimise l'apparition de cicatrices.

**[0007]** Dans un mode de réalisation préféré, le patch multicouches contient un hydrogel. L'hydrogel préféré comprend de l'eau, de la gélatine, de l'alcool et des  
20 particules d'argent, la teneur en particules d'argent étant de 10 à 30 % par rapport au poids de l'hydrogel.

**[0008]** On peut par ailleurs utiliser une couche perforée pour augmenter la circulation d'air entre la peau et le milieu extérieur. Généralement, la couche perforée est une  
25 couche polymérique avec des trous. Les trous sont suffisamment petits pour empêcher les liquides de passer, mais suffisamment grands pour laisser passer l'air.

**[0009]** Le patch multicouches de la présente invention contient une ou plusieurs couches adhésives qui ont une consistance adhérente à température ambiante. Des  
30 couches adhésives externes ou internes peuvent être présentes. Des couches adhésives internes augmentent l'intégrité structurelle du patch, évitant ainsi que les diverses couches ne se séparent à l'usage. Une couche adhésive externe peut être utilisée pour que le patch adhère à la peau.



**[0010]** Le patch selon la présente invention peut contenir un parfum pour masquer toute odeur désagréable émanant des éléments constitutifs du patch, ou afin de rendre le patch plus attrayant pour le consommateur. La composition parfumante peut varier en fonction de l'utilisation projetée (par exemple un parfum de fraîcheur florale dans les applications cosmétiques, et une odeur de "propreté clinique" dans les applications pharmaceutiques). La composition parfumante est associée à la couche textile.

**[0011]** Pour maintenir un maximum d'options ouvertes au niveau du procédé de fabrication, on commencera par une structure de support de patch. Celle-ci pourra ensuite être combinée à une couche de stockage, et éventuellement à d'autres couches telles qu'une couche d'hydrogel. La présente invention porte donc aussi sur un procédé de fabrication d'une structure de support de patch où une couche détachable, une couche adhésive, une couche textile, une couche d'adhésif de fusion et une couche perforée sont placées les unes sur les autres, pressées puis durcies (par exemple par traitement thermique à haute température). Le durcissement de la structure de support du patch permet d'améliorer encore l'intégrité structurelle. Les couches risquent moins de se séparer au cours de l'utilisation ou de l'enlèvement si la structure de support pressée a subi un durcissement.

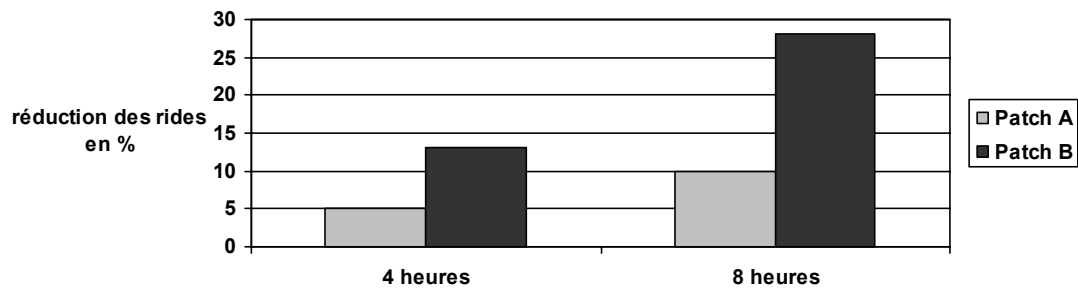
**[0012]** Exemple

**[0013]** Le patch A selon l'invention est préparé par durcissement d'un arrangement composé d'une couche détachable, d'une couche adhésive, d'une couche textile non tissée, d'une couche d'adhésif de fusion et d'une couche perforée. Après enlèvement de la couche détachable, laquelle protège la couche adhésive pendant la production, une couche de stockage polymérique comprenant un composé antirides est appliquée sur la couche adhésive. Le patch a une souplesse et une stabilité mécanique élevées.



**[0014]** Le patch B, qui comprend en outre une couche d'hydrogel, est un mode de réalisation préféré de la présente invention. Le graphique ci-après montre le taux de réduction des rides obtenu après 4 et 8 heures d'application cutanée des deux patchs sur un panel de testeurs. Le graphique montre une meilleure réduction des rides en utilisant le patch B. On pense que cela est dû à la formation d'un pont hydrophile qui facilite le transport du principe actif jusqu'à la peau.

**[0015]**



**Revendications :**

1. Patch multicouches comprenant
  - une couche de stockage comprenant un principe actif à administrer à la peau,
  - une couche adhésive, et
  - une couche textile.
2. Patch multicouches selon la revendication 1 pour cicatriser les plaies, ledit patch libérant de 5 à 10 mg de principe actif par cm<sup>2</sup> par heure.
3. Patch multicouches selon la revendication 1 pour soulager la douleur, ledit patch comprenant en outre une couche d'hydrogel.
4. Patch multicouches selon la revendication 1 pour traiter les rides, ledit patch comprenant en outre une couche d'hydrogel.
5. Patch multicouches selon la revendication 1 utilisé comme déodorant, dans lequel la couche textile comprend un parfum.
6. Hydrogel destiné à être utilisé dans un patch multicouches selon la revendication 4, l'hydrogel comprenant de l'eau, de la gélatine, de l'alcool et des particules d'argent, la teneur en particules d'argent étant de 10 à 30 % par rapport au poids de l'hydrogel.
7. Procédé de fabrication d'une structure de support de patch, où
  - a) les couches suivantes sont placées les unes sur les autres :
    - couche détachable
    - couche adhésive
    - couche textile
    - couche d'adhésif de fusion
    - couche perforée,
  - b) les couches sont pressées conjointement de façon à former la structure, caractérisé en ce que la structure est ensuite soumise à un durcissement.



- (19) **Office européen des brevets**
- (12) **Demande de brevet européen**
- (21) Numéro de demande : **05017347.5**
- (11) Numéro de publication : **EP 1 634 576 A1**
- 5 (22) Date de dépôt : **10.08.2005**
- (43) Date de publication : **15.03.2006**
- (51) Cl. Int. : **A61C15/32**
- (71) Demandeur : **Fidelio SA**
- (72) Inventeur : **Bet Hoven**
- 10 (84) États contractants désignés : **AT BE CH DE ES FR IT LI LU NL SE**
- (54) **Pansement**

15 **[0001]** Une large gamme de pansements est disponible dans le commerce. La plupart de ces produits sont formés de plusieurs couches, y compris au moins une couche en contact avec la peau et une couche externe de soutien.

20 **[0002]** Les pansements sont couramment appliqués de façon à couvrir la plaie. Une taille adéquate est choisie pour laisser, autour de la zone de la plaie, une marge qui adhère à la peau. La couche en contact avec la peau, souvent appelée "couche barrière", contient un matériau hydro-absorbant, si bien que les sécrétions de la plaie sont absorbées dans la couche barrière, ce qui permet de laisser le pansement en place pendant plusieurs jours. De tels pansements favorisent la cicatrisation en assurant l'humectation constante de la plaie, et ils servent de barrière contre les infections

25 bactérielles.

**[0003]** Un des problèmes qui se posent avec les pansements couramment employés est que, lorsque les sécrétions de la plaie sont absorbées localement, la partie centrale du pansement enfle et peut compromettre la circulation sanguine autour de la plaie. Un

30 enflement continu peut amener la couche barrière à se séparer de la peau sur le pourtour de la zone de la plaie et créer un couloir d'invasion potentielle pour les agents pathogènes.

**[0004]** Il est souhaitable que le pansement s'enlève d'une seule pièce. Le

35 changement de pansement s'en trouve facilité.



[0005] Le pansement de la présente invention résout tous les problèmes précités en mettant en œuvre un assemblage d'une couche barrière d'hydrogel (21), et d'une couche de soutien (22). La couche de soutien (22) est formée d'une mince feuille élastique qui se déchire difficilement, ce qui permet l'enlèvement en une seule pièce. La  
5 couche de soutien (22) est plus grande que la couche barrière (21) et, sur la surface non couverte par la couche barrière (21), elle comprend une couche adhésive (23) qui aide à la fixation du pansement sur la peau.

[0006] La couche barrière d'hydrogel (21) enfle au fur et à mesure qu'elle s'imprègne  
10 de sécrétions provenant de la zone de la plaie. Grâce à la structure gélifiée de cette couche barrière (21), les sécrétions sont réparties uniformément sur l'ensemble de l'hydrogel. On peut ainsi éviter que se produise un fort enflement localisé, et l'enflement de la couche barrière (21) n'a guère tendance à induire la séparation de la couche barrière de la peau. En même temps, l'hydrogel fait office de réservoir et peut fournir à la  
15 plaie l'humectation nécessaire à la cicatrisation.

[0007] Le pansement de la présente invention peut contenir en plus une couche supplémentaire polymérique contenant un composé cicatrisant absorbé dans celle-ci. Cette couche supplémentaire polymérique peut se trouver entre la couche barrière  
20 d'hydrogel (21) et la couche de soutien (22).

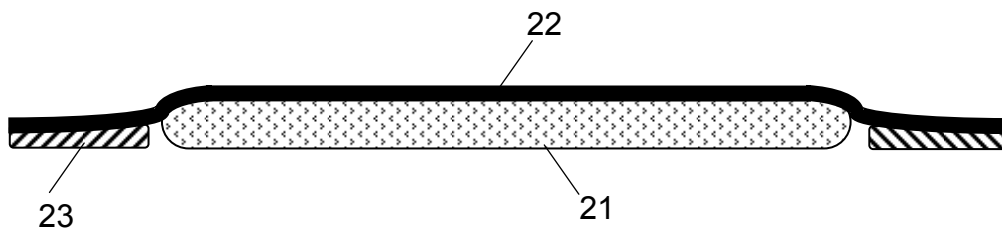
[0008] En général, une dose horaire de 7 à 8 mg par cm<sup>2</sup> est administrée par le pansement. La dose finale libérée sur la peau dépend du matériau de la couche polymérique contenant le composé cicatrisant et de la quantité de composé cicatrisant.  
25

#### Revendications :

1. Pansement comprenant une couche barrière d'hydrogel (21), une couche de soutien (22) et une couche adhésive (23).  
30
2. Utilisation d'une couche barrière d'hydrogel (21), d'une couche de soutien (22) et d'une couche adhésive (23) pour fabriquer un pansement favorisant la cicatrisation des plaies.



Figure



(19) **Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle**

(12) **Demande internationale au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

(21) Numéro de demande internationale : **PCT/US2002/035439**

5 (11) Numéro de publication internationale : **WO 03/039466**

(22) Date du dépôt international : **05.11.2002**

(43) Date de publication internationale : **15.05.2003**

(51) Cl. Int. : **A61Q19/08**

(71) Déposant (pour tous les États  
10 désignés sauf les USA) : **O'Thello Corp.**

(72) Inventeurs ; et

(75) Inventeurs/déposants (pour les USA  
seulement) : **Juseppe Werdy**

(81) États désignés (nationaux) : **US, CA, CN, DE, GB, IL**

15 (54) **Patch cosmétique**

[0001] La présente invention porte sur un patch cosmétique pour le traitement de la  
peau. Le patch proposé par la présente invention convient notamment à une application  
20 sur la peau pour réduire l'apparition des rides du visage.

[0002] Les rides du visage ont plusieurs causes, dont la perte progressive d'élasticité  
de la peau, ou la perte de tissu adipeux avec l'âge dans certaines parties du visage. Les  
produits de maquillage ou les crèmes anti-âge sont souvent utilisés pour contrecarrer  
25 l'apparition ou la présence de rides du visage. Même s'il est possible de limiter les rides  
quand la peau commence à vieillir, la durée de contact ou la quantité de composé  
antirides sont souvent insuffisantes pour réduire les rides du visage profondes.

[0003] On peut généralement accentuer l'effet recherché en appliquant à la peau  
davantage de principe actif. C'est pourquoi la présente invention propose, pour accroître  
30 la durée de contact, un patch cosmétique antirides au lieu des crèmes couramment  
utilisées, avec comme effet l'augmentation de la quantité de principe actif appliqué.



**[0004]** Le patch (30) de la présente invention se compose d'au moins trois couches où le composé antirides est stocké dans une couche matricielle polymérique constituant une couche de dépôt (31). La couche de dépôt (31) est fixée à un support en tissu (33) via une couche adhésive (32). Plusieurs moyens peuvent servir à fixer le patch à la  
5 peau. Il peut y avoir une couche adhésive supplémentaire ou des rabats adhésifs sur les côtés, ou la couche de dépôt peut être faite d'un matériau auto-adhésif. En outre, une couche détachable peut être présente avant l'utilisation pour protéger la couche de  
10 dépôt (31) pendant l'emballage, le transport et le stockage du patch. En outre, d'autres couches conventionnelles peuvent être présentes, par exemple une couche de soutien décorative, aussi longtemps que les principes actifs de la couche de dépôt (31) peuvent entrer en contact avec la peau.

**[0005]** Avec le temps, le composé antirides migre vers la surface de la couche de dépôt (31) et est progressivement absorbé par la peau. Le patch peut être porté la nuit  
15 durant pour appliquer davantage de composé antirides.

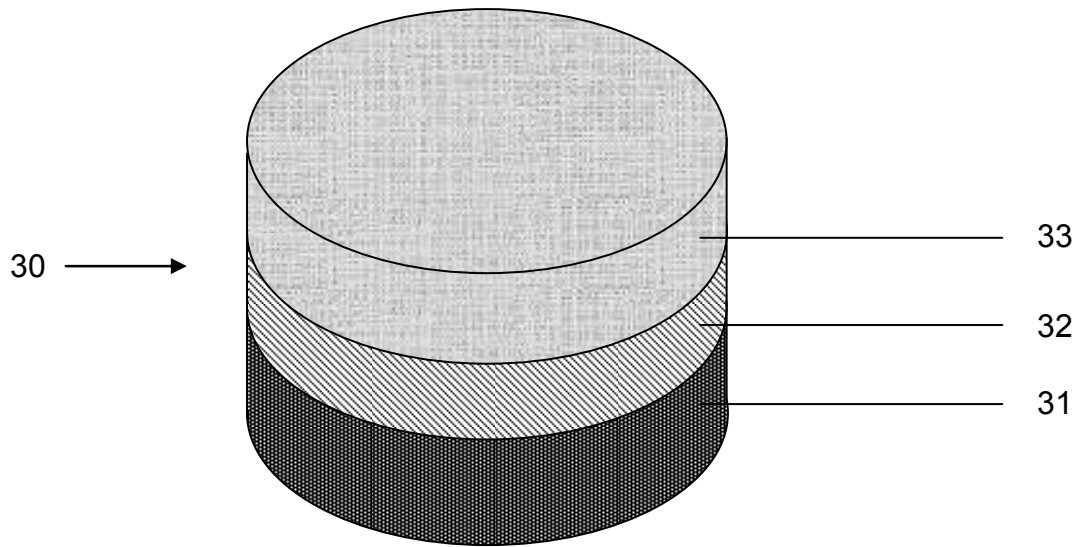
**[0006]** Dans un mode de réalisation préféré, le patch cosmétique (30) forme un kit avec une composition de parfum. Pour masquer une quelconque odeur désagréable émanant de la couche de dépôt, ou simplement pour donner une odeur agréable,  
20 quelques gouttes de la composition de parfum peuvent être appliquées sur le support en tissu (33) avant l'application du patch (30) sur la peau.

**Revendication :**

25 Patch cosmétique (30) comprenant une couche de dépôt (31), une couche adhésive (32) et un support en tissu (33).



Figure



- (19) **Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle**
- (12) **Demande internationale au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**
- (21) Numéro de demande internationale : **PCT/US04/006106**
- 5 (11) Numéro de publication internationale : **WO 2004/078123**
- (22) Date du dépôt international : **01.03.2004**
- (43) Date de publication internationale : **16.09.2004**
- (51) Cl. Int. : **A61F13/00**
- (71) Déposant (pour tous les États
- 10 désignés sauf les USA) : **Bohemian Corp.**
- (72) Inventeurs ; et
- (75) Inventeurs/déposants (pour les USA
- seulement) : **George Bisseh**
- (81) États désignés : **US (brevet)**
- 15 (84) États élus : **Européens (AT, BE, BG,**  
**CH, CY, CZ, DE, DK, EE,**  
**ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE,**  
**IT, LU, MC, NL, PL, PT,**  
**RO, SE, SI, SK, TR)**
- 20 (54) **Pansement analgésique**

[0001] On a couramment recours à l'analgésie pour bloquer la perception de la douleur. Les analgésiques sont souvent administrés par injection. Pour l'utilisateur

25 inexpérimenté, les injections sont toutefois difficiles à pratiquer. C'est pourquoi des pansements contenant un analgésique (un antidouleur) sont proposés pour être utilisés à domicile.

[0002] Un besoin existe pour un pansement analgésique bon marché, polyvalent et

30 simple à utiliser.



**[0003]** La présente invention propose donc un pansement analgésique comprenant une couche de stockage (41) comprenant des capsules de cire encapsulant un analgésique (42). La cire qui encapsule l'analgésique doit avoir un point de fusion inférieur à 37°C, de façon à ce qu'elle fonde quand le pansement analgésique de la  
5 présente invention est placé et maintenu sur la peau. Afin de minimiser les inconconvénients liés au maintien du patch en place, et pour permettre une libération rapide de l'analgésique, il importe que la cire ait un point de fusion tout juste au-dessus de la température ambiante (23°C) et fonde très rapidement. On réduit ainsi le temps pendant lequel le pansement doit être tenu en place.

10

**[0004]** Pour faciliter sa manipulation, la couche de stockage (41) est appliquée sur un support textile (43). Le support textile rend le pansement suffisamment souple pour s'adapter à la partie du corps sur laquelle doit agir l'analgésique.

15 **[0005]** Dans divers soins de la peau, il est bien établi qu'une couche d'hydrogel améliore le transport des principes actifs de tous types dans la peau, grâce à la formation d'un pont hydrophile. Les hydrogels bien connus pour cet usage comprennent, comme gélifiant polymérique, l'amidon, la gélatine ou l'agar-agar.

20 **[0006]** Selon l'invention, une couche d'hydrogel (44) est placée sur la couche de stockage (41) pour favoriser l'absorption, par la peau, de l'analgésique libéré à partir de la couche de stockage (41).

**[0007]** La couche d'hydrogel utilisée selon l'invention comprend de l'eau, de l'alcool  
25 et de l'amidon en quantité suffisante pour former une structure gélifiée stable. En outre, on peut ajouter des particules d'argent à l'hydrogel, à raison de 40 à 60 g par 200 g d'hydrogel.

**[0008]** Les analgésiques ont souvent une mauvaise odeur. La couche d'hydrogel (44)  
30 a comme avantage supplémentaire de pouvoir être parfumée afin de masquer une mauvaise odeur éventuelle de l'analgésique. La couche d'hydrogel (44) étant en contact direct avec la peau, on veillera néanmoins à choisir un parfum compatible avec la peau pour éviter toute irritation.



**[0009]** Pour protéger le pansement analgésique pendant l'emballage et le transport, la couche d'hydrogel (44) peut être couverte d'une couche détachable conventionnelle, à enlever juste avant l'utilisation du pansement.

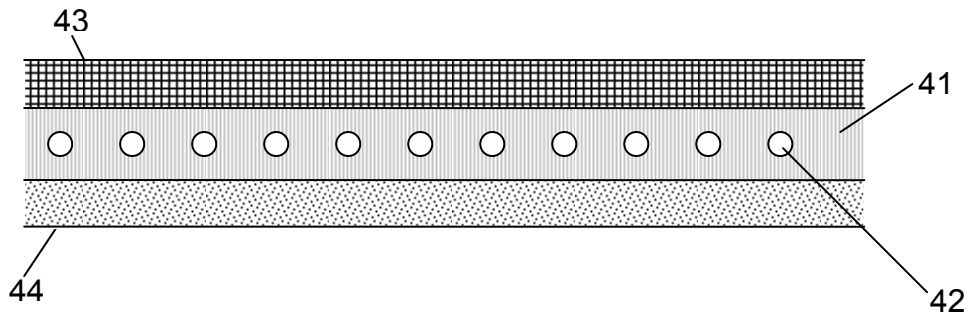
5 **Revendication :**

Pansement analgésique comprenant :

- a) une couche de stockage (41) comprenant un analgésique encapsulé dans de la cire (42),
- 10 b) une couche textile (43), et
- c) une couche d'hydrogel (44).



Figure



- (19) **Office européen des brevets**
- (12) **Demande de brevet européen**
- (21) Numéro de demande : **06124928.0**
- (11) Numéro de publication : **EP 1 795 174 A1**
- 5 (22) Date de dépôt : **28.11.2006**
- (43) Date de publication : **13.06.2007**
- (51) Cl. Int. : **A61Q15/00**
- (71) Demandeur : **Toss KA**
- (72) Inventeur : **Jacko Putschini**
- 10 (84) États contractants désignés : **AT BE CH DE ES FR GB IT LU NL SE**
- (54) **Produit d'hygiène axillaire**

15 **[0001]** L'invention porte sur un produit d'hygiène axillaire (pour les aisselles) sous forme de patch déodorant. Le terme "patch" désigne généralement un produit à appliquer sur la peau et comprenant plusieurs couches, par exemple une feuille supérieure adhésive et une feuille inférieure de support. En fonction de l'usage à laquelle le patch est destiné, les termes bande, compresse ou pansement ont également cours.

20 **[0002]** Les déodorants sont connus pour leur usage dans l'hygiène axillaire. Les déodorants se présentent couramment sous forme de déodorants à bille, d'aérosols ou de sticks. Tous ces types de contenants fournissent suffisamment de déodorant pour des utilisations multiples durant plusieurs jours ou plusieurs semaines. Les patchs  
25 déodorants sont connus, mais ils ont tendance à se déchirer à l'usage.

**[0003]** Le patch déodorant de la présente invention a recours à une couche en fibres non tissée renforçante qui lui confère la résistance nécessaire à la déchirure.



**[0004]** Le patch déodorant de la présente invention comprend une couche détachable (51) qui protège une couche adhésive (52) avant l'utilisation. Une couche matricielle polymérique (53) renferme une composition de parfum. Le parfum est libéré pendant le port du patch, contribuant donc à masquer les odeurs de transpiration de l'utilisateur. La couche matricielle (53) est renforcée par une couche en fibres non tissée (54) qui confère au patch déodorant de la présente invention la résistance nécessaire à la déchirure. Une couche polymérique supplémentaire (55) dotée de trous assez petits pour empêcher le parfum liquide de se perdre, fait office de couche externe.

**[0005]** Un autre problème est la séparation des couches du patch déodorant quand le porteur du patch bouge, par exemple s'il fait du sport. Ajouter diverses couches adhésives permet de réduire la tendance qu'ont les couches du patch à se séparer. Le simple ajout de couches adhésives supplémentaires n'élimine néanmoins pas totalement ce risque.

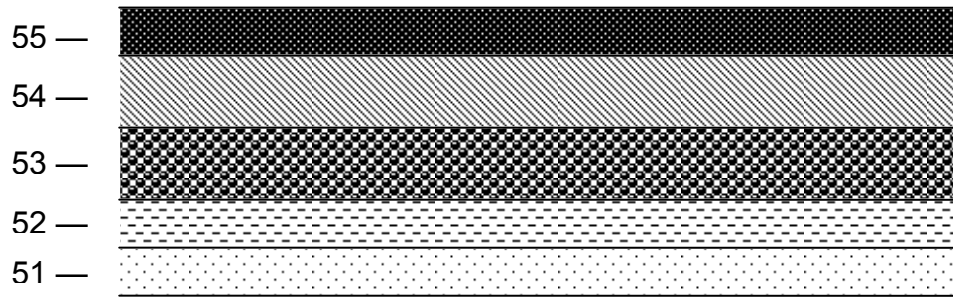
**[0006]** Le patch de la présente invention subit donc un traitement thermique à haute température après la fixation des couches les unes aux autres. Ce traitement accroît la cohésion des couches adhésives du patch, évitant par là les problèmes de séparation indépendamment de la nature des couches ou de l'ordre dans lequel elles sont assemblées.

**Revendication :**

Patch comprenant une couche matricielle polymérique (53) renfermant une composition parfumante pour désodoriser le corps humain, caractérisé en ce que la couche matricielle (53) est renforcée par une couche de fibres non tissée (54).



Figure



(19) **États-Unis**

(12) **Publication de la demande de brevet**

(21) Numéro de demande : **10/344,478**

(11) Numéro de publication : **US 2003/0175335 A1**

5 (43) Date de publication : **18.09.2003**

(22) PCT déposée : **21.08.2001**

(86) Numéro de PCT : **PCT/EP01/09584**

(51) Cl. Int. : **A61K8/02**

(76) Inventeurs : **Richie Wagner; Lohen Green**

10

(54) **Structure de support d'un patch pour masquer les imperfections de la peau**

15 **[0001]** On a couramment recours au maquillage pour cacher les imperfections de la peau telles que taches de rousseurs, taches de vieillesse ou cicatrices. Les maquillages se révèlent toutefois souvent inefficaces lorsque de grandes surfaces de peau doivent être recouvertes. En outre, les maquillages ne protègent pas la peau du milieu extérieur et il faut procéder, le soir venu, à un démaquillage. Ceci est contre-indiqué en cas de brûlure ou de contusion. Enlever un maquillage en soumettant la peau lésée à un  
20 nettoyage mécanique peut entraîner des sensations désagréables et endommager les tissus. De surcroît, le maquillage ne recouvre pas toujours de façon adéquate la surface de peau lésée.

25 **[0002]** La présente invention propose donc un patch adhésif qui rend les imperfections de la peau moins visibles.

30 **[0003]** Les patches sont couramment utilisés dans les applications cosmétiques et thérapeutiques. Normalement, les patches sont soit fixés à la peau via des bandelettes adhésives additionnelles, des rabats adhésifs attachés au patch ou une couche adhésive faisant face à la peau, soit simplement tenus manuellement en place sur la peau par l'utilisateur durant un temps déterminé. Le plus commode pour l'utilisateur est généralement un patch fixé à la peau par le biais d'une couche adhésive.



**[0004]** Le patch adhésif de la présente invention comprend une structure de support feuilletée et une couche décorative (66). La structure de support feuilletée comprend un support interne textile (63) qui est tout d'abord revêtu, sur une de ses faces, d'une couche adhésive (62) compatible avec la peau. La couche adhésive (62) est ensuite protégée par une couche détachable (61) à enlever avant l'utilisation du patch. La couche adhésive (62) sert à fixer le patch à la peau. Sur la face opposée du support textile (63), une couche perforée (65) est fixée au moyen d'une couche d'adhésif de fusion (64).

10 **[0005]** La couche perforée (65) est recouverte de la couche décorative (66), à savoir une couche en papier ou en polymère teintée et texturée pour ressembler à la peau.

**[0006]** Si l'on adapte la couleur de la couche décorative (66) aux différents teints de peau possibles, les patchs selon la présente invention peuvent servir à dissimuler les imperfections de la peau.

15 **[0007]** La couche textile qui forme le support (63) apporte la stabilité mécanique nécessaire pour empêcher les déchirures. Cet effet des couches textiles dans les patchs est généralement bien connu. En outre, dans le patch de la présente invention, cette couche protège la peau du milieu extérieur, notamment aussi des agressions mécaniques.

**[0008]** Grâce à la couche perforée (65) la peau peut non seulement respirer, elle est aussi protégée dans une certaine mesure contre les liquides.

25 **[0009]** La présente invention repose en partie sur la constatation que la couche textile apporte additionnellement de la souplesse.



[0010] L'agencement des couches (61) à (65) proposé dans la présente invention se prête non seulement à la présence d'une couche décorative (66) qui joue un rôle dissimulateur, mais il peut également être combiné à n'importe quelle autre couche d'usage courant. Ainsi l'autre couche peut être appliquée sur la couche perforée (65) au lieu de la couche décorative (66), ou elle peut être fixée à la couche adhésive (62) compatible avec la peau. Cette dernière option n'est réalisable que si l'autre couche est compatible avec la peau, comme c'est le cas d'une couche d'hydrogel.

[0011] Un autre avantage de la présente invention réside en ce que la structure de support feuilletée comprenant les couches (61) à (65) peut être fabriquée via un procédé économique et polyvalent, puisque les couches (61) à (65) sont simplement placées les unes sur les autres dans l'ordre de leur numérotation, puis pressées. Les couches adhésives empêchent la structure de support feuilletée de se disloquer.

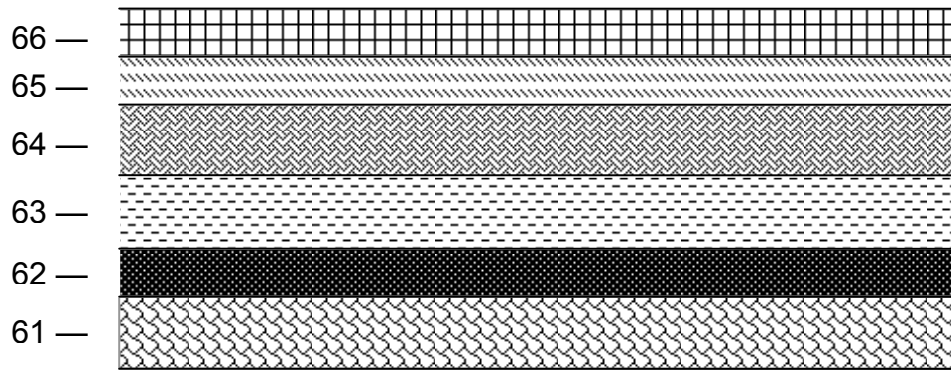
15 **Revendications :**

1. Structure de support feuilletée comprenant une couche détachable (61), une couche adhésive (62), une couche textile (63), une couche d'adhésif de fusion (64) et une couche perforée (65).
2. Patch comprenant une structure de support feuilletée selon la revendication 1.

20



Figure



## Notice concernant l'acte d'opposition (OEB Form 2300)

L'utilisation du formulaire **n'est pas** obligatoire pour former une opposition. Le formulaire mentionne toutefois de façon claire les indications essentielles à fournir, en particulier toutes celles qui sont nécessaires pour que l'opposition soit recevable. Son utilisation facilite par conséquent la rédaction et le traitement de l'opposition. S'agissant de **l'exposé des moyens invoqués à l'appui des motifs d'opposition**, l'opposant a toute liberté.

Explications concernant les diverses rubriques :

### I. Brevet attaqué

Sous le **numéro du brevet** il y a lieu d'indiquer le numéro du brevet européen contre lequel l'opposition est formée (règle 76(2)b) CBE).

Pour autant qu'ils sont connus, il y aura lieu d'indiquer aussi le **numéro de dépôt et la date de la mention de la délivrance dans le Bulletin européen des brevets** (art. 97(3) CBE), cette dernière indication facilitant le contrôle du respect du délai d'opposition.

Le **titre de l'invention** doit être mentionné (règle 76(2)b) CBE) **tel qu'il figure sur la page de garde du fascicule du brevet** (sous 54).

### II. Titulaire du brevet

S'il y a **plusieurs** titulaires du brevet, il suffit d'indiquer celui qui est mentionné en premier lieu dans le fascicule du brevet (sous 74).

### III. Opposant

Il y a lieu d'indiquer **le nom, l'adresse, la nationalité et l'Etat** du domicile ou du siège de l'opposant, conformément à la règle 41(2)c) CBE (règle 76(2)a) CBE). Si les indications fournies ne permettent pas d'identifier clairement l'opposant avant l'expiration du délai d'opposition, il ne peut plus être remédié à cette irrégularité (décision de la chambre de recours technique T 25/85, JO OEB 1986, 81).

### IV. Pouvoir

Si l'opposant a constitué un **mandataire**, le nom et l'adresse professionnelle de ce dernier doivent être indiqués conformément à la règle 41(2)c) CBE (règle 76(2)d) CBE). En cas de constitution de **plusieurs** mandataires, il suffit d'en indiquer un seul, auquel les significations seront faites. Le cas échéant, les noms des autres mandataires doivent être indiqués dans une annexe (cocher la case correspondante). Dans le cas d'un groupement de mandataires, seules sa dénomination et son adresse doivent être mentionnées (cf. règle 143(1)h) CBE).

Un opposant n'ayant ni domicile ni siège dans un Etat partie à la CBE doit être représenté par un mandataire et agir par son entremise (art. 133(2) CBE). La représentation ne peut être assurée devant l'OEB que par des mandataires agréés (art. 134(1) CBE) ou par des avocats habilités à agir en qualité de mandataires (art. 134(8) CBE).

Les personnes physiques et morales qui ont leur domicile ou leur siège sur le territoire de l'un des Etats parties à la CBE peuvent agir également dans la procédure d'opposition par l'entremise d'**un employé** ; cet employé doit disposer d'un pouvoir (art. 133(3), première phrase CBE). Dans ce cas, les significations sont faites à l'opposant (non pas à l'employé), à moins qu'un mandataire agréé ne soit également constitué.

Si un pouvoir doit être déposé, il doit l'être, autant que possible, en même temps que l'acte d'opposition pour éviter des retards dans la procédure. Conformément à la règle 152(1) CBE en liaison avec la décision de la Présidente de l'OEB en date du 12 juillet 2007 (cf. Edition spéciale no. 3, JO OEB 2007, L.1.), les mandataires agréés qui se font connaître en tant que tels ne sont tenus de déposer un pouvoir signé que dans certains cas. En revanche, les avocats habilités à agir en qualité de mandataires en vertu de l'article 134(8) CBE, ainsi que les employés qui agissent pour le compte d'un opposant conformément à l'article 133(3), première phrase CBE, sans être mandataires agréés, sont tenus de déposer un pouvoir signé. S'ils ne produisent pas de pouvoir signé, celui-ci devra être déposé dans un délai imparti par l'OEB. En cas d'inobservation du délai, les actes accomplis par l'avocat ou l'employé de l'opposant sont réputés nonavenus (règle 152(6) CBE), ce qui veut dire que l'opposition est réputée non formée.

### V. Déclaration concernant l'étendue de l'opposition

L'acte d'opposition doit comporter une déclaration précisant la mesure dans laquelle le brevet européen est mis en cause par l'opposition (règle 76(2)c) CBE). Si l'opposition ne concerne pas l'ensemble du brevet (cocher la case correspondante), il conviendra d'indiquer le numéro des revendications (selon le fascicule du brevet) à l'encontre desquelles l'opposant invoque un ou plusieurs motifs d'opposition.

### VI. Motifs d'opposition

Les motifs d'opposition invoqués (art. 100 CBE) doivent être indiqués en cochant la/les case(s) correspondante(s).

Lorsque l'opposant fait valoir comme motif que l'objet du brevet européen n'est pas brevetable (art. 100a CBE), ce sont le plus souvent le défaut de nouveauté et le défaut d'activité inventive qui sont invoqués, et il conviendra en l'occurrence de cocher les cases prévues à cet effet. Pour les autres types de cas possibles, un espace est laissé sur le formulaire pour permettre à l'opposant de porter les indications appropriées. Comme « autres motifs », les articles suivants peuvent être indiqués dans l'espace prévu : articles 52(1) et 57; 52(2) ; 53a) ; 53b) ; 53c) CBE.

Les motifs d'opposition sont énumérés de manière exhaustive à l'article 100 CBE. Le défaut d'unité de l'invention (art. 82 CBE), le manque de clarté des revendications du brevet (art. 84 CBE) ainsi que l'existence de droits nationaux antérieurs (art. 139(2) CBE) notamment ne constituent pas des motifs d'opposition admissibles.

En ce qui concerne les motifs d'opposition en général, il est renvoyé aux Directives relatives à l'examen pratiqué à l'OEB, D-III, 5.

## VII. Exposé des faits et arguments à l'appui des motifs d'opposition

L'acte d'opposition doit préciser les faits et les preuves invoqués à l'appui des motifs d'opposition (règle 76(2)c) CBE). S'il cite des documents, l'opposant doit mentionner les passages pertinents (Directives D-IV, 1.2.2.1).

Les faits, accompagnés des arguments pertinents et des preuves, doivent être présentés **dans un document séparé** annexé au formulaire; sur le formulaire, la case correspondante est déjà cochée.

Le fait que les **preuves soient énumérées séparément** à la rubrique IX ne préjuge pas de l'exposé des faits et arguments. Cela permet une meilleure vue d'ensemble et simplifie le traitement du dossier. Dans l'exposé des faits et arguments, il pourra être fait référence à la rubrique IX du formulaire (Preuves produites). Par ailleurs, lorsque les documents **sont cités** sous une forme abrégée, il y a lieu de respecter les règles mentionnées dans les Directives B-X, 9.1.

## VIII. Autres requêtes

Dans cette rubrique, on peut par exemple demander la tenue d'une procédure orale ou présenter une requête en inspection publique.

## IX. Preuves produites

Sous la rubrique « publications », il convient d'indiquer les **publications imprimées** (par exemple les fascicules de brevet) citées à titre de preuve en les inscrivant de préférence par ordre d'importance dans l'espace prévu à cet effet. Ces publications devraient être **citées** conformément aux Directives B-X, 9.1.

Il est demandé de mentionner également les **passages** du document sur lesquels l'opposant

s'appuie. Ces indications doivent en tout état de cause figurer dans l'exposé des faits et arguments (voir point VII ci-dessus).

Les autres **preuves** (par exemple l'indication des témoins, les déclarations tenant lieu de serment, les prospectus d'entreprises, les comptes rendus d'expériences, les expertises) doivent être mentionnées sous la rubrique « Autres preuves » (pour un usage antérieur public : lieu, date, nature – voir à ce sujet les Directives D-V, 3.1.2 ; D-IV, 1.2.2.1 v) ; pour les témoins : nom et prénom, adresse exacte, relations avec l'opposant, etc.). Si l'espace disponible n'est pas assez grand pour ces indications, il suffit d'indiquer sommairement les preuves invoquées en signalant par un renvoi le passage de l'acte d'opposition qui contient lesdites preuves (par exemple : « témoin N.N., page 5 »).

Les documents mentionnés par une partie à la procédure d'opposition (y compris les publications déjà citées dans le fascicule de brevet européen) doivent être déposés avec l'acte d'opposition ou les conclusions écrites, ce qui évite à l'OEB d'avoir à les demander par la suite. Si ces documents ne sont pas joints audit acte ou auxdites conclusions ou déposés en temps utile à l'invitation de l'OEB, celui-ci peut ne pas tenir compte des arguments à l'appui desquels ils sont invoqués (règle 83 CBE).

## X. Paiement de la taxe d'opposition

La taxe d'opposition doit être acquittée durant le délai d'opposition. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) CBE). En ce qui concerne la date à laquelle le paiement est réputé effectué, voir l'art. 7 du règlement relatif aux taxes et les indications données dans le Journal officiel au sujet des modalités de paiement.

## XI. Liste des pièces jointes

Prière d'indiquer les documents joints en annexe en cochant la case appropriée.

## XII. Signature

Si l'opposant est une personne morale et que l'acte d'opposition ne soit pas signé par un mandataire, le formulaire doit être signé :

- a) soit par une personne qui, d'après la loi et/ou les statuts de la personne morale, est habilitée à signer ; il conviendra dans ce cas d'**indiquer en quelle qualité cette personne signe**, par ex. : Geschäftsführer, Prokurist, Handlungsbevollmächtigter ; president, director, company secretary ; directeur, fondé de pouvoir (art. 133(1) CBE). Dans ce cas, un pouvoir n'est pas nécessaire ;
- b) soit par un autre employé de la personne morale si celle-ci a son siège dans un Etat contractant (art. 133(3), première phrase, règle 152(1) CBE) ; en ce cas, un pouvoir doit être déposé.

# Opposition à un brevet européen

## I. Brevet attaqué

Numéro du brevet

Numéro de la demande

Date de la mention de la délivrance au Bulletin européen des brevets (art. 97(3) et 99(1) CBE)

Titre de l'invention

## II. Titulaire du brevet

cité en premier lieu dans le fascicule du brevet

Référence de l'opposant ou du mandataire (max. 15 caractères ou espaces)

## III. Opposant

Nom

Adresse

Etat du domicile ou du siège

Nationalité

Téléphone/Télex

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Opposition conjointe (cf. feuille additionnelle)

## IV. Pouvoir

### 1. Mandataire

(N'indiquer qu'un seul mandataire ou le nom du groupe-ment de mandataires à qui les significations seront faites)

Adresse professionnelle

Téléphone/Télex

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Autre(s) mandataire(s) sur feuille additionnelle/cf. pouvoir

Référence de l'opposant



2. Nom(s) de l'employé (des employés) de l'opposant habilité(s) à agir durant la présente procédure d'opposition conformément à l'art. 133(3) CBE

Le(s) pouvoir(s) pour 1./2. n'est/ne sont pas nécessaire(s)   
est/sont enregistré(s) sous le n°    
est/sont joint(s)

**V. L'opposition est formée contre**

- le brevet dans son ensemble
- les revendications n°

**VI. Motifs d'opposition**

L'opposition est fondée sur les motifs mentionnés ci-après :

a) l'objet du brevet européen attaqué n'est pas brevetable (art. 100a) CBE) pour les motifs suivants :

- défaut de nouveauté (art. 52(1) et 54 CBE)
- défaut d'activité inventive (art. 52(1) et 56 CBE)
- autres motifs excluant la brevetabilité, à savoir  art.

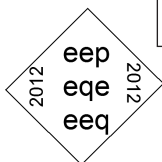
b) le brevet européen attaqué n'expose pas l'invention de façon suffisamment claire et complète pour qu'un homme du métier puisse l'exécuter (art. 100b) CBE ; cf. art. 83 CBE).

c) l'objet du brevet européen attaqué s'étend au-delà du contenu de la demande/demande antérieure telle qu'elle a été déposée (art. 100c) CBE ; cf. art. 123(2) CBE).

**VII. Exposé des faits (Règle 76(2)c) CBE)**

L'exposé des faits invoqués à l'appui de l'opposition figure sur une feuille additionnelle (Annexe 1)

**VIII. Autres requêtes :**



Référence de l'opposant



**IX. Preuves produites**

Les preuves sont jointes   
seront produites ultérieurement

**A. Publications :**

1  
en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

2  
en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

3  
en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

4  
en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

5  
en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

6  
en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

Suite sur feuille additionnelle

**B. Autres preuves**

Autres indications sur feuille additionnelle

Référence de l'opposant



**X. Paiement de la taxe d'opposition**

- comme indiqué sur le bordereau de règlement de taxes et de frais (Formulaire OEB 1010) ci-joint
- via les services en ligne de l'OEB

**XI. Relevé des pièces**

Annexe n°

- 0 Formulaire d'opposition
- 1 Exposé des faits (cf. VII.)
- 2 Copies des documents produits à titre de preuve (cf. IX.)
  - a Publications
  - b Autres pièces
- 3. Pouvoir(s) signé(s) (cf. IV.)
- 4. Bordereau de règlement de taxes et de frais (cf. X.)
- 5. Feuille(s) additionnelle(s)
- 6. Autres pièces

Nombre de feuilles

*Veillez préciser :*

**XII. Signature de l'opposant ou du mandataire**

Lieu

Date

Signature

Nom (en caractères d'imprimerie)

S'il s'agit d'une personne morale, position occupée au sein de celle-ci par le(s) signataire(s)



Référence de l'opposant

